
FICHES THÉMATIQUES

5.1 Délocalisations et concurrence internationale

Selon une étude de l'Insee (cf. Pour en savoir plus), en France, les délocalisations au sens strict, associant, au niveau d'une entreprise, une forte réduction d'effectif à une hausse des importations de produits similaires à ceux produits auparavant, auraient conduit à la suppression de 3,6 % des effectifs industriels entre 1995 et 2003.

Le nombre d'emplois ainsi supprimés aurait légèrement progressé, passant de 13 000 par an en moyenne entre 1995 et 1999 à 15 000 entre 2000 et 2003. Pour mémoire, entre 2000 et 2003, le nombre d'emplois dans l'industrie a diminué d'environ 40 000 par an.

L'expansion du commerce international brouille l'analyse fournie par le simple constat d'une forte croissance des importations françaises. Les effets de la concurrence internationale en termes d'emplois sont multiples et peuvent difficilement être isolés les uns des autres :

- il peut s'agir, tout d'abord, d'emplois supprimés pour cause de transfert d'une activité dans un pays étranger (parce que les coûts du travail y sont moins élevés). Il s'agit des délocalisations au sens strict ;
- plus généralement, il peut y avoir des suppressions d'emplois ou des diminutions par non remplacement de personnels quittant l'entreprise, quel qu'en soit le motif. La contrepartie de ces baisses d'emplois est soit une baisse du chiffre d'affaires (abandon de certains marchés), soit une sous-traitance à l'étranger d'une partie de la chaîne de production (le plus souvent la fabrication). Dans ce cas, la contrepartie est constituée « d'importations directes » par les entreprises industrielles alors que, dans le cas contraire, ce sont les importations non directes (achats par des négociants, le plus souvent) qui augmentent ou les exportations qui diminuent ;
- enfin, il peut y avoir « non-localisation » en France d'une activité qui se développe. C'est en particulier le cas lorsque s'ouvrent de

nouveaux marchés : le développement des marchés de l'automobile en Europe centrale et orientale a incité les constructeurs automobiles et leurs équipementiers à y installer de nouvelles unités de fabrication.

- la proportion d'emplois délocalisés au sens strict vers les **pays à bas coûts** (cf. Encadré) augmente fortement : plus de la moitié des emplois ainsi disparus entre 2000 et 2003 ont été compensés par des importations directes en provenance de ces pays (la moitié en provenance de Chine), contre un tiers entre 1995 et 1999 (30 % en provenance de Chine). Ainsi, le nombre d'emplois supprimés et compensés par des importations en provenance de Chine est passé de 1 500 par an entre 1995 et 1999 à plus de 4 000 par an entre 2000 et 2003.

Le poids des pays à bas coûts dans les importations directes des entreprises industrielles est passé de 16 % en 2000 à 19 % en 2006. Plus du tiers seraient des échanges intragroupes, le reste étant principalement de la sous-traitance industrielle.

Les pays d'Europe centrale, Pologne, République tchèque et Hongrie notamment, en sont les principaux bénéficiaires. ■

Pays dit « à bas coût »

On entend ainsi, dans cette fiche, les pays d'Amérique centrale et du Sud, d'Afrique, d'Asie (sauf le Japon, l'Australie, la Nouvelle Zélande et la Corée du Sud), les pays du Proche et Moyen Orient (sauf Israël), la CEI et les pays d'Europe centrale et orientale (PECO). Les PECO sont les pays suivants : Albanie, Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Pologne, République fédérale de Yougoslavie, République tchèque, Roumanie, Serbie, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie et Slovénie.

Pour en savoir plus

- « La délocalisation », Bulletin de la Banque de France, n°132, décembre 2004.
- « Flux de main-d'œuvre, flux d'emploi et internationalisation », Insee, Comptes de la nation, Rapport 2007 : www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/ECOFRA07E.PDF

1. Impact estimé des délocalisations au sens strict dans le secteur industriel, en nombre d'emplois

| Période | moyenne annuelle | dont vers les pays émergents emplois | (%) |
|-----------|------------------|--------------------------------------|-----|
| 1995-1999 | 12 952 | 4 858 | 37 |
| 2000-2003 | 14 975 | 8 550 | 57 |

Source : Insee.

2. Évolution des importations relativement à la demande intérieure

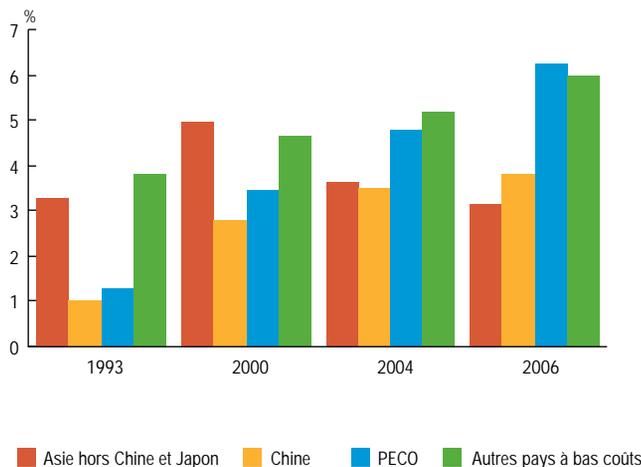
(Importations/(importations + production - exportations))

%

| Secteur (en NES 36) | 2000 | 2004 | 2006 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Équipements électriques et électroniques | 56,1 | 72,7 | 87,3 |
| Habillement, cuir | 70,7 | 79,2 | 83,8 |
| Équipements du foyer | 64,8 | 61,3 | 68,6 |
| Industrie textile | 54,6 | 61,2 | 66,2 |
| Composants électriques et électroniques | 50,9 | 50,5 | 53,6 |
| Total industrie (n. c. énergie) | 54,0 | 55,5 | 61,5 |

Sources : Douanes, Sessi - EAE.

3. Parts des zones à bas coût de salaire dans les importations industrielles directes de biens manufacturés



Champ : entreprises industrielles de 20 salariés ou plus.

Sources : Douanes, Sessi.

5.2 La compétitivité-coût et la compétitivité-prix

Les coûts salariaux unitaires* évoluent comme le coût salarial horaire moyen corrigé des gains de productivité, donc de façon très différenciée selon les secteurs, en hausse dans l'habillement, en baisse dans les TIC.

Dans l'industrie manufacturière, les coûts unitaires ont baissé en France de 1,5 % entre 2000 et 2007, contre une hausse de 5,7 % dans la zone euro. En Allemagne, avec la modération salariale, ils ont reculé de 10 %. À l'opposé, ils grimpent de 23 % en Italie et de 13 % en Espagne sous l'influence des hausses de salaires et de la baisse du travail au noir, le différentiel s'expliquant par une productivité dynamique en Espagne alors qu'elle est freinée en Italie par la stagnation industrielle et par le poids des industries de l'habillement et du cuir. Aux États-Unis et au Japon, portés par des taux de change en baisse, les coûts salariaux unitaires en euros ont baissé respectivement de - 8 % et - 17 % entre 2000 et 2006.

La progression (+ 12 % en dix ans) de la **compétitivité-coût** à l'exportation des entreprises du secteur manufacturier français vis-à-vis des pays de la zone euro s'est interrompue en 2005 et a reculé de trois points depuis deux ans. L'Allemagne, principal exportateur de la zone euro, enregistre des gains de compétitivité-coût élevés depuis 2002 (17 %, contre 1 % pour la France).

Dans un contexte de change défavorable, la compétitivité-coût de la France vis-à-vis des pays de l'OCDE baisse de nouveau d'environ 3 % depuis 2006. Toutefois, son évolution depuis 1995 reste positive dans le secteur manufacturier.

La **compétitivité-prix** des entreprises françaises de biens et services s'améliore continuellement depuis 2000 vis-à-vis des pays de la zone euro (+ 7,6 % en six ans). Depuis 2005, malgré un recul de la compétitivité-coût, les prix à l'exportation français restent toujours bien orientés.

Depuis 2002, les entreprises françaises (biens et services) auraient consenti un **effort relatif de marge à l'exportation** supérieur à celui de leurs concurrentes des pays de l'OCDE, atténuant les effets de la baisse du dollar et de la forte concurrence des exportations allemandes. En 2005, malgré la stabilisation du dollar, l'effort de marge à l'exportation des entreprises françaises se serait poursuivi, ce qui n'est pas le cas pour les entreprises allemandes et italiennes.

Depuis 1998, l'effort relatif de marge des entreprises françaises est plus soutenu vis-à-vis des pays de la zone euro qu'avec ceux de l'OCDE. Ces dernières années, la faiblesse de la demande intérieure italienne et allemande a probablement conduit les entreprises françaises à consentir un effort de marge élevé sur ces marchés importants afin d'y préserver leurs positions.

La **compétitivité-prix à l'importation** de la France baisse tendanciellement. La spécialisation croissante des productions en fonction des avantages comparatifs de coûts ainsi que la baisse des prix dans le secteur des TIC (essentiellement importées) influe en ce sens. Par rapport à la tendance de fond, les inflexions périodiques de la compétitivité-prix à l'importation sont généralement liées aux fluctuations des parités monétaires. ■

Définitions

Coûts salariaux unitaires = salaires + charges sociales / valeur ajoutée en volume, dans le cadre d'une analyse en évolution temporelle.

Compétitivité-coût à l'exportation = coûts salariaux unitaires manufacturiers dans le pays ou la zone considérée / coûts salariaux unitaires manufacturiers en France. Une hausse correspond à une amélioration de la compétitivité.

Compétitivité-prix = (prix des produits manufacturés dans le pays / prix français à l'exportation), pondéré par le poids des exportations françaises dans chaque pays.

Effort relatif de marge à l'exportation : Compétitivité-prix / compétitivité-coût.

Compétitivité-prix à l'importation : prix d'importation / prix de production.

On notera que les évolutions de ces différents indicateurs dépendent de la structure industrielle de chaque pays.

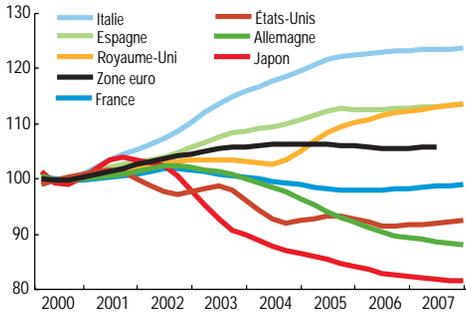
Pour en savoir plus

- * Voir « Définitions » en annexe.
- « Compétitivité et part de marché », L'économie française, comptes et dossiers 2007, Insee, 2007 : www.insee.fr

La compétitivité-coût et la compétitivité-prix 5.2

1. Coûts salariaux unitaires de l'industrie manufacturière exprimés en euros

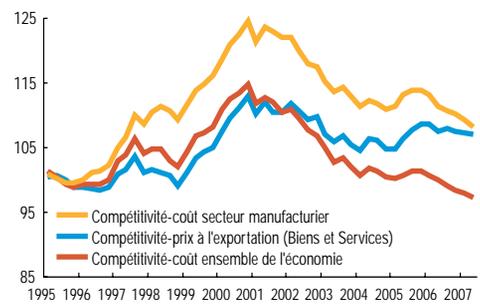
base 100 en 2000



Sources : OCDE - DGTPE, calculs Sessi.

2. France : compétitivité-coût et prix à l'exportation par rapport aux 24 pays de l'OCDE

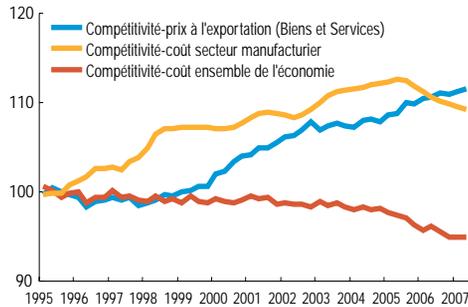
base 100 en 1995



Sources : OCDE - DGTPE, calculs Sessi.

3. France : compétitivité-coût et prix à l'exportation par rapport à la zone euro

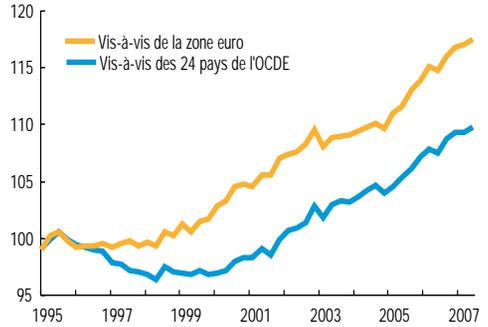
base 100 en 1995



Source : OCDE - DGTPE.

4. France : effort relatif de marge à l'exportation de l'économie

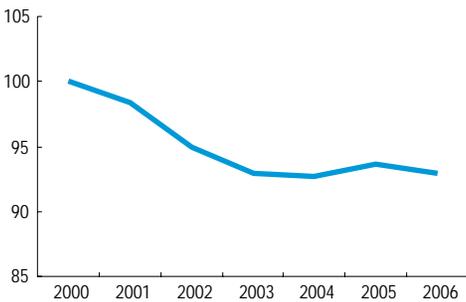
base 100 en 1995



Sources : OCDE - DGTPE, calculs Sessi.

5. France : compétitivité-prix à l'importation de l'industrie manufacturière

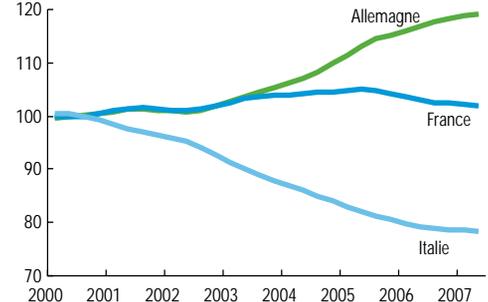
base 100 en 2000



Source : Insee - Comptes nationaux trimestriels.

6. Compétitivité - coût du secteur manufacturier par rapport à la zone euro

base 100 en 2000



Source : OCDE - DGTPE.

5.3 Image des biens de consommation et compétitivité

Une bonne image des produits constitue un atout déterminant face à la concurrence internationale, rendue difficile par un euro fort. La qualité, le contenu en innovation, l'ergonomie et le design des produits offerts mais également la notoriété de la marque et la performance des réseaux de distribution représentent des atouts de nature à maintenir ou à faire gagner des parts de marché.

La dernière enquête de COE-Rexecode sur l'image des produits de consommation sur le marché européen (cf. encadré), effectuée en décembre 2006, met en évidence l'avance des produits allemands sur ces aspects de la compétitivité autres que le prix ou le coût. Pour les quatre secteurs considérés (habillement-textile, équipement du logement, hygiène-beauté et agro-alimentaire) les produits allemands devancent les produits français et italiens, grâce à leur qualité mais aussi à celle des services associés (clients, commercialisation, délais).

Les biens de consommation japonais parviennent à conserver leur compétitivité hors prix, par leur qualité et leur contenu en innovation. Cependant ces produits apparaissent de plus en plus chers. La parité du dollar vis-à-vis de l'euro n'a pas permis aux produits américains d'améliorer leur image : ces derniers affichent encore un mauvais ratio qualité-prix.

Les biens de consommation français ont une bonne image sur le marché européen, aussi bien en termes de prix que sur les autres aspects. Leur compétitivité hors prix les positionne derrière les produits allemands, mais avant les produits italiens.

Les critères hors prix les plus appréciés restent la qualité, le design et la notoriété des marques. Le design français est de plus en plus apprécié, se situant juste derrière le design italien, leader

en la matière. En revanche, le contenu en innovation technologique des produits de consommation français apparaît toujours, au fil des enquêtes, en retrait par rapport aux autres critères de compétitivité hors prix.

Bien qu'en recul marqué dans le secteur de l'hygiène-beauté par rapport à la dernière enquête, c'est dans ce secteur que les biens de consommation français obtiennent leurs meilleurs scores hors prix. Ils y recueillent la plus forte notoriété et rivalisent avec les produits allemands sur la qualité et avec les produits italiens sur le design. Par contre, c'est dans le secteur de l'équipement du logement que les biens français sont les moins bien positionnés, la qualité et le contenu en innovation technologique leur faisant défaut et la notoriété étant en nette baisse. ■

L'enquête COE-Rexecode sur l'image des produits importés sur le marché européen

L'institut COE-Rexecode réalise tous les ans une enquête d'opinion auprès d'un échantillon d'importateurs européens sur l'image en termes de compétitivité hors prix des produits importés. L'enquête porte alternativement, un an sur deux, soit sur les biens de consommation, soit sur les biens intermédiaires et les biens d'équipement.

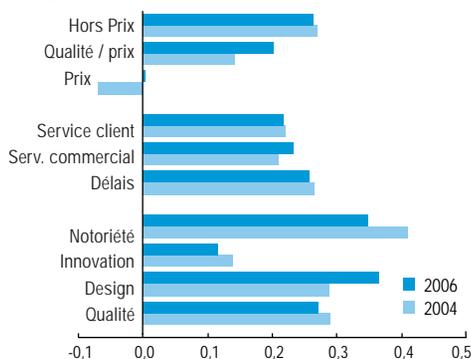
Les importateurs évaluent, relativement à l'ensemble des produits concurrents présents sur le marché (y compris les produits nationaux), les produits sous leurs différents aspects : rapport qualité/prix, prix, service client, service commercial, délais, notoriété, innovation, design, qualité. Pour chaque critère, des scores sont calculés. On en déduit ensuite des scores moyens relatifs pour chacun des pays d'origine.

Pour en savoir plus

- Enquêtes sur l'image des produits importés sur le marché européen de 2002 à 2006 : www.coe-rexecode.fr

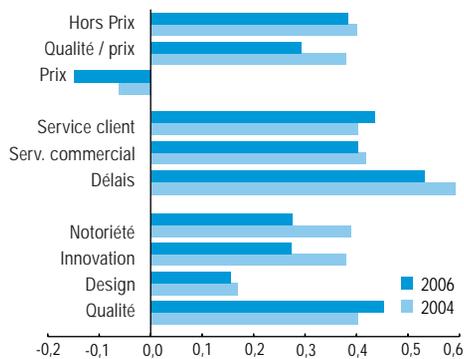
Image des biens de consommation et compétitivité 5.3

1. Image des biens de consommation français



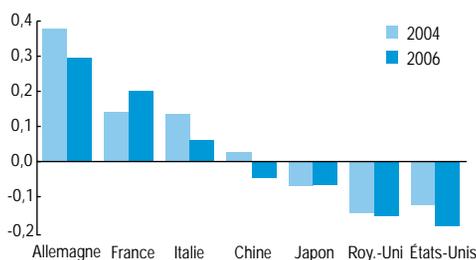
Source : COE-Rexecode - enquêtes Image des biens de consommation 2004 et 2006.

2. Image des biens de consommation allemands



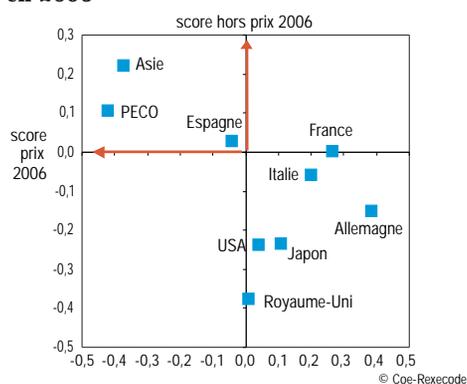
Source : COE-Rexecode - enquêtes Image des biens de consommation 2004 et 2006.

3. Ratio qualité-prix des biens de consommation par pays



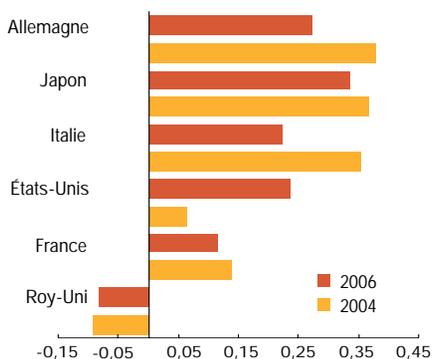
Source : COE-Rexecode - enquêtes Image des biens de consommation 2004 et 2006.

4. Positionnement relatif de l'image-prix et hors prix des produits de consommation en 2006



Source : COE-Rexecode - enquêtes Image des biens de consommation 2006.

5. Image concernant le contenu en innovation des produits de consommation



Source : COE-Rexecode - enquêtes Image des biens de consommation 2004 et 2006.

5.4 L'attractivité de la France

Dans son rapport annuel sur l'investissement international en Europe, l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) recense les projets d'investissement qui se localisent en Europe.

Entre 2002 et 2005, la France est la première destination de projets d'installation en Europe, avec 14,5% du total, tous secteurs confondus. Cependant, le contenu en emploi des projets est plus faible que la moyenne, de sorte qu'en termes d'emplois créés, la France ne se place qu'en sixième position, juste derrière le Royaume-Uni.

Grâce à sa position privilégiée au cœur de l'Europe et à la qualité de ses infrastructures, la France est aussi le premier pays d'accueil pour l'implantation de nouveaux sites productifs. Elle recueille 13 % des projets de ce type. Elle réalise de bonnes performances dans les secteurs des industries agroalimentaires, des équipements mécaniques, des médicaments et du matériel aéronautique. Par contre, elle demeure peu attractive pour les investissements en biotechnologies (dirigés principalement vers l'Irlande et le Royaume-Uni) et le travail des métaux (concentré en Europe du Nord).

Concernant l'implantation de centres de R&D, la France accueille 11 % des projets d'investissement. Elle occupe la troisième place en Europe, distancée par le Royaume-Uni (15 % des projets) et l'Allemagne (14,5 %).

Le Royaume-Uni reste la destination privilégiée par les investisseurs pour l'implantation de sièges sociaux ou de services administratifs, avec le quart des projets. La France se situe en deuxième place (11 %), juste devant la Suisse. Cette relative faiblesse est en partie liée au taux d'imposition français, encore trop élevé pour attirer ce type d'investissement.

En termes d'emploi, l'automobile est le principal secteur bénéficiant des investissements internationaux en Europe, avec 38 % des emplois créés dans le secteur manufacturier. Cela s'explique notamment par

une stratégie d'expansion vers l'Europe de l'Est des firmes automobiles européennes (45 % des emplois créés en Europe de l'Est proviennent d'investissements internationaux dans l'automobile). Les Allemands sont les premiers investisseurs internationaux dans l'automobile, avec 36 % des emplois créés en Europe, loin devant les Américains (18 %), les Japonais (18 %) et les Français (13 %).

Plus généralement, la concurrence des pays d'Europe de l'Est se fait de plus en plus vive en matière de projets de production. Ces pays recueillent près de la moitié de ces projets (48 %), riches en création d'emplois : l'Europe de l'Est - Pologne et République tchèque notamment - est, tous projets confondus, à l'origine de plus de la moitié des emplois créés par les investissements internationaux. Par contre, l'Europe de l'Ouest garde l'avantage dans les services et la haute technologie grâce à la qualification de sa main-d'œuvre.

Malgré certaines contraintes - législation du travail, fiscalité des entreprises, charges sociales notamment - la France garde des atouts en Europe : productivité, main-d'œuvre qualifiée, condition de création d'entreprises, etc. ■

Le tableau de bord de l'attractivité française

Instrument d'appréciation de l'attractivité française, le tableau de bord annuel de l'attractivité, conçu en 2006 par l'Agence française pour les investissements internationaux, a pour mission d'éclairer les pouvoirs publics dans le pilotage de la politique en faveur de l'attractivité.

Constitué d'indicateurs quantifiant les investissements attirés en France et de vingt déterminants des localisations, il évalue les points forts et faibles de la France et compare sa performance à celles de neuf pays (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Japon, Belgique, Italie, Pologne).

Pour en savoir plus

- « Tableau de bord de l'attractivité de la France », Agence française pour les investissements internationaux, 2006.
- « L'investissement international en Europe », *Rapport 2006*, Agence française pour les investissements internationaux.

1. Emplois et projets d'investissement en Europe par pays d'accueil

%

| | Emplois | Projets | Décomposition des projets par fonction | | |
|--------------------|------------|------------|--|------------|-------------------------------|
| | | | Production | R & D | Sièges sociaux, services adm. |
| Total Est | 56 | 27 | 48 | 15 | 7 |
| Pologne | 14 | 6 | 10 | 3 | 2 |
| République tchèque | 14 | 5 | 10 | 5 | 2 |
| Hongrie | 9 | 5 | 9 | 4 | 2 |
| Slovaquie | 8 | 2 | 5 | n.d. | n.d. |
| Roumaine | 7 | 4 | 7 | 2 | n.d. |
| Total Ouest | 44 | 73 | 52 | 85 | 93 |
| Royaume-Uni | 8 | 14 | 7 | 15 | 25 |
| France | 7 | 15 | 13 | 11 | 11 |
| Espagne | 6 | 8 | 9 | 10 | 8 |
| Allemagne | 5 | 10 | 7 | 15 | 10 |
| Irlande | 5 | 3 | 2 | 6 | 7 |
| Belgique | 3 | 4 | 3 | 5 | 5 |
| Italie | 1 | 3 | 2 | 3 | n.d. |
| Autriche | 1 | 2 | 2 | 2 | 1 |
| Suisse | 1 | 3 | 1 | 2 | 10 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Champ : tous secteurs.

Source : AFII - rapport 2006.

2. Comparaison de la France avec neuf pays*

| | Rang de la France |
|---|-------------------|
| Trains : lignes à grande vitesse | 1 |
| Emplois Greenfield | 2 |
| Facilité de création d'une entreprise | 2 |
| Taux d'imposition des hauts revenus | 2 |
| Flux d'IDE entrants en valeur | 3 |
| Productivité par personne employée | 3 |
| Contribution des implantations étrangères | 4 |
| Proportion d'étudiants étrangers | 4 |
| Croissance de la population | 4 |
| Taux d'imposition des impatriés | 4 |
| Dépenses de R & D / PIB | 4 |
| Capital-investissement (en % du PIB) | 5 |
| Trafic aérien en passagers-kilomètres | 5 |
| Investissement des entreprises | 5 |
| Compétences linguistiques | 5 |
| % des 25-34 ans diplômés du supérieur | 5 |
| Fiscalité des entreprises | 5 |
| Flux d'IDE entrants en % du PIB | 6 |
| Coût horaire du travail ouvrier | 6 |
| Internet haut débit | 6 |
| Croissance du PIB sur longue période | 7 |
| Nombre de jours de grève | 8 |
| Souplesse de la législation du travail | 9 |
| Cotisations sociales | 9 |

*Voir encadré.

Source : AFII - tableau de bord de l'attractivité de la France (année 2006).

3. Emplois créés en Europe selon la région d'accueil par secteur (moyenne 2002-2005)

%

| | Europe de l'Est | Benelux | Europe du Nord | Europe du Sud | France | Royaume-Uni | Allemagne | Total |
|---|-----------------|------------|----------------|---------------|------------|-------------|------------|------------|
| Automobile | 45 | 22 | 34 | 29 | 22 | 17 | 27 | 38 |
| Équipements électriques, électroniques, informatiques | 9 | 9 | 12 | 8 | 14 | 22 | 10 | 11 |
| Électronique grand public | 10 | 3 | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | 7 |
| Autres industries | 5 | 4 | 2 | 7 | 6 | 10 | 6 | 6 |
| Médicaments, cosmétiques | 2 | 30 | 9 | 6 | 10 | 15 | 12 | 6 |
| Équipements mécaniques | 5 | 6 | 4 | 7 | 9 | 3 | 3 | 5 |
| Agroalimentaire | 3 | 8 | 6 | 9 | 8 | 8 | 6 | 4 |
| Textile, habillement | 6 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 1 | 4 |
| Autres matériel de transport | 1 | 0 | 0 | 15 | 7 | 4 | 12 | 4 |
| Équipement du foyer, meuble | 5 | 3 | 0 | 1 | 5 | 1 | 4 | 4 |
| Composants électriques et électroniques | 3 | 1 | 3 | 4 | 5 | 5 | 7 | 4 |
| Travail des métaux | 3 | 8 | 18 | 2 | 4 | 2 | 2 | 4 |
| Chimie, plasturgie | 2 | 6 | 5 | 7 | 6 | 3 | 7 | 3 |
| Énergie | 1 | 1 | 0 | 4 | 2 | 2 | 0 | 1 |
| Biotechnologies | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 | 7 | 1 | 1 |
| Total manufacturier | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Champ : secteur manufacturier.

Source : AFII - rapport 2006 sur les investissements internationaux.

5.5 Les investissements directs étrangers (IDE)

Après un timide redressement en 2004, les flux mondiaux d'**investissements directs étrangers (IDE)** repartent franchement à la hausse en 2005, attisés par la reprise des grandes opérations de fusions ou d'acquisitions des groupes internationaux qui en représenteraient environ la moitié. Au total, selon la CnuCED, les flux d'IDE entrants s'établissent à 925 milliards de dollars en 2005, en hausse de 33 %.

En 2005, la progression des flux d'IDE entrants a bénéficié pour la première fois autant aux pays industrialisés qu'à ceux en voie de développement. Ces derniers ont attiré un montant d'investissements étrangers record de 350 milliards de dollars. Chine en tête, l'Asie et les PECO ont bénéficié de la majeure partie de ces flux.

Pour l'année 2006, les données disponibles sur les pays de l'OCDE font état d'une hausse de 22 % des flux d'IDE entrants et de 29 % des flux sortants.

Les flux d'IDE entrants en France ont bondi en 2005 à 65 milliards d'euros, cela après deux années creuses en 2003 et 2004, et ils se maintiennent au même niveau en 2006. Ces niveaux sont les plus élevés jamais enregistrés en France.

Parallèlement, les investissements français à l'étranger ont doublé entre 2004 et 2005, puis ont légèrement reculé en 2006 à 92 milliards d'euros. Les sorties d'IDE dépassent ainsi largement les flux entrants.

Entre 2000 et 2004, la CnuCED estime que la moitié des IDE étrangers en France sont liés à des fusions ou des acquisitions. Les achats d'actions représenteraient 44 % du flux net total (achats de plus de 10 % du capital social d'une entreprise).

En 2006, l'industrie manufacturière recueille le tiers du flux d'IDE en France (soit 21 milliards d'euros). Les industries chimiques et agroalimentaires en captent la moitié.

De même, un quart des flux sortants sont orientés vers l'industrie manufacturière (soit 23 milliards d'euros). Mis à part une opération de taille exceptionnelle en 2006 dans le secteur des TIC, ces flux concernent surtout l'industrie chimique et pharmaceutique, la filière des métaux et les IAA. Récemment, les investissements dans le secteur minier remontent.

L'Europe (UE à 15) reste le premier investisseur industriel en France. Elle est à l'origine des deux tiers du flux d'IDE dans l'industrie. Les Pays-Bas viennent en tête mais une partie importante de ces IDE ne fait que transiter par des holdings (comme par exemple lors de l'acquisition d'Arcelor par Mittal Steel). De même, le Royaume-Uni vient en deuxième position mais, compte tenu de l'importance des flux inverses, le solde net en provenance de ce pays reste modeste.

Les flux d'IDE français à l'étranger sont dirigés vers l'UE à 15 (la moitié des flux) et les États-Unis (le quart). Le Royaume-Uni, la Suisse, l'Irlande et les Pays-Bas sont les principaux pays d'accueil des IDE français en Europe. Aux États-Unis, les investisseurs français ont profité en 2006 de la faiblesse du dollar pour faire de nombreuses acquisitions outre-Atlantique.

La part de l'industrie dans le stock d'IDE en France reste relativement stable autour de 18 % depuis 2003. Le stock d'IDE se concentre dans l'industrie chimique, qui représente 27 % du stock des investissements étrangers de l'industrie manufacturière, loin devant l'automobile (10 %) et l'agroalimentaire. ■

Définitions

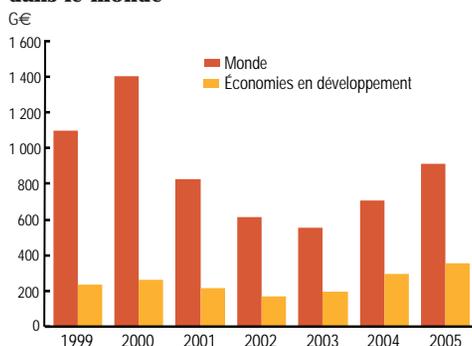
Investissements directs étrangers (IDE) : opération concernant au moins 10 % du capital d'une entreprise (sinon, le transfert est classé en simple opération de portefeuille).

Pour en savoir plus

- Agence française pour les investissements internationaux ; site internet : www.afii.fr
- CnuCED ; site internet : www.unctad.org
- « La balance des paiements de la France en 2006 », rapport annuel, Banque de France, juin 2007 www.banque-france.fr

Les investissements directs étrangers (IDE) 5.5

1. Investissements directs étrangers dans le monde



Source : Cnuced, - World Investment Report 2006.

2. Flux d'investissements directs entre la France et l'étranger

| | milliards d'euros | | |
|--------------------------------|-------------------|--------------|--------------|
| | 2004 | 2005 | 2006 |
| Investissements directs | -19,5 | -32,1 | -27,1 |
| <i>français à l'étranger</i> | <i>-45,7</i> | <i>-97,3</i> | <i>-91,7</i> |
| Capital social | -25,7 | -27,5 | -40,8 |
| Bénéfices réinvestis | -10,5 | -18,0 | -20,6 |
| Autres opérations* | -9,5 | -51,7 | -30,4 |
| <i>étrangers en France</i> | <i>26,2</i> | <i>65,2</i> | <i>64,6</i> |
| Capital social | 4,2 | 17,7 | 18,1 |
| Bénéfices réinvestis | 4,8 | 12,2 | 11,6 |
| Autres opérations* | 17,2 | 35,3 | 35,0 |

*prêts et avances de trésorerie intragroupe.

Note : un signe «-» traduit une augmentation des avoirs des résidents ou une diminution de leurs engagements.

Source : Banque de France (juin 2006).

3. Répartition des IDE par secteur (solde)

| | milliards d'euros | | | | | |
|--------------------------------------|-----------------------|--------------|--------------|---------------------|-------------|-------------|
| | Français à l'étranger | | | Étrangers en France | | |
| | 2004 | 2005 | 2006 | 2004 | 2005 | 2006 |
| Industries agricoles et alimentaires | -1,2 | -9,8 | -3,0 | 2,2 | 4,5 | 5,3 |
| Industries extractives | -0,6 | -2,4 | -1,2 | 0,5 | 0,8 | 2,2 |
| Raffinage du pétrole | 0,0 | -0,3 | -0,1 | 0,0 | 0,8 | 0,3 |
| Bois, édition et imprimerie | -0,6 | -0,4 | -1,0 | 0,6 | 1,6 | -0,5 |
| Industrie du textile et habillement | -0,5 | -0,7 | -0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,1 |
| Industrie chimique | -3,3 | -0,7 | -3,1 | -5,5 | 6,1 | 5,0 |
| Caoutchouc et matières plastiques | -0,5 | -0,2 | -1,2 | 0,3 | 0,3 | 0,6 |
| Métallurgie et travail des métaux | 0,6 | -1,2 | -1,7 | 0,5 | 0,7 | 1,0 |
| Industries mécaniques | -0,8 | -0,8 | 1,8 | 1,0 | 0,7 | 0,3 |
| Matériel de bureau informatique | 0,1 | -0,5 | -0,6 | 0,2 | 0,5 | 0,4 |
| Radio, TV et communication | 0,8 | 0,0 | -9,8 | -1,2 | 2,2 | 0,3 |
| Autres matériels de transport | -2,0 | -3,4 | -0,8 | 1,1 | -2,7 | -0,1 |
| Véhicules automobiles | 0,0 | -1,8 | -1,1 | 0,5 | 0,7 | -0,4 |
| Industrie manufacturière | -8,4 | -25,5 | -23,2 | 1,3 | 17,2 | 21,2 |
| Ensemble de l'économie | -45,7 | -97,3 | -91,7 | 26,2 | 65,2 | 64,6 |

Source : Banque de France.

4. Répartition des IDE manufacturiers par pays (solde)

| | milliards d'euros | | | | | |
|----------------------------|-----------------------|--------------|--------------|---------------------|-------------|-------------|
| | Français à l'étranger | | | Étrangers en France | | |
| | 2004 | 2005 | 2006 | 2004 | 2005 | 2006 |
| Asie | -0,4 | 0,4 | -0,7 | -6,7 | -0,1 | 0,4 |
| Amérique du Nord | -1,8 | -1,5 | -11,5 | 2,7 | 1,8 | 3,9 |
| Afrique | -0,1 | -0,1 | -0,3 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Europe | -6,1 | -24,2 | -9,8 | 4,8 | 15,1 | 16,6 |
| dont Suisse | -0,1 | -2,2 | -0,5 | 0,1 | 1,5 | 1,0 |
| dont Union européenne à 15 | -5,0 | -20,9 | -7,7 | 4,3 | 13,5 | 15,4 |
| dont Pays-Bas | -2,4 | -3,7 | -2,7 | 0,4 | 4,1 | 4,7 |
| dont Belgique | 0,6 | -1,5 | -2,5 | 0,8 | -0,1 | 3,9 |
| dont Royaume-Uni | 0,8 | -9,8 | -0,7 | 1,5 | 2,6 | 1,8 |
| dont Irlande | -0,5 | -6,0 | 3,4 | -0,3 | 3,5 | 1,4 |
| Ensemble de pays | -8,4 | -25,5 | -23,2 | 1,3 | 17,2 | 21,2 |

Source : Banque de France.

5.6 L'implantation étrangère dans l'industrie en France

L'implantation étrangère en France correspond aux entreprises localisées en France mais contrôlées par un groupe étranger (cf. encadré). L'Union européenne étant un grand marché ouvert, cette implantation permet à certains groupes industriels étrangers, notamment américains, de conquérir de façon durable des parts de marché en Europe tout en optimisant les avantages comparatifs des divers pays d'accueil (fiche 5.4 sur l'attractivité). Ainsi, les filiales industrielles des groupes étrangers ont souvent une activité additionnelle de négoce de produits importés. Elles importent à hauteur de 37 % de leur chiffre d'affaires, contre 16,5 % pour les filiales de groupes français, complétant ainsi leur gamme de produits fabriqués par des importations.

Fin 2005, une entreprise industrielle sur six de 20 salariés ou plus était sous contrôle étranger. Les filiales de groupes étrangers emploient environ un million de personnes en France et contribuent à hauteur de 40 % du chiffre d'affaires et à la valeur ajoutée de l'industrie. Cette ouverture aux capitaux étrangers est en augmentation : la part des effectifs des entreprises industrielles localisées en France et contrôlées par l'étranger est passée de 26 % en 1994 à 35 % à la fin 2005.

La présence étrangère est forte pour les entreprises de taille moyenne, en particulier pour celles de 500 à 2 000 personnes, où plus de la moitié des effectifs sont sous contrôle étranger. À l'inverse, seulement le tiers des salariés des entreprises de plus de 2 000 salariés travaillent pour le compte d'un groupe étranger. Les États-Unis sont le premier pays investisseur dans l'industrie française ; ils emploient directement plus de 250 000 personnes, soit le quart des effectifs contrôlés par l'étranger. Ils ont surtout investi dans des secteurs où ils sont leaders sur le marché mondial : équipements médicaux, équipements automobiles, équipements mécaniques, parachimie et pharmacie.

Par ailleurs, la nationalité des groupes ayant investi dans l'industrie française est surtout

européenne : l'Allemagne (15 % des emplois), le Royaume-Uni (6 %), la Suisse (6 %), l'Italie (6 %) et les Pays-Bas (5 %). L'Allemagne est bien implantée dans la fabrication d'équipements pour l'automobile, la mécanique et la fabrication de matériels électriques.

Les investisseurs étrangers se sont surtout implantés dans les secteurs de moyenne et de haute technologie : 40 % des emplois y sont sous contrôle étranger, contre 29 % pour les secteurs de faible technologie.

En nombre d'emplois, l'implantation étrangère en France est élevée dans la métallurgie (146 000 postes), les équipements mécaniques (142 000 postes) et la chimie (139 000 postes). Cependant, la part des filiales étrangères dans l'emploi total du secteur domine dans la pharmacie (48 % de l'emploi total), les industries du bois et papier (47 %) et celles des composants électriques et électroniques (46 %).

Dans le quart nord-est de la France, l'implantation étrangère représente une part importante de l'emploi régional, la forte présence de capitaux allemands en Alsace et en Lorraine étant souvent due à des effets de proximité. ■

Nationalité des groupes

Par convention, la nationalité d'un groupe correspond théoriquement au pays où est situé son centre de décision. La complexité croissante des structures d'actionnariat rend cependant cette notion de plus en plus délicate à appliquer. Dans les statistiques présentées ici, la nationalité est le plus souvent approchée par le pays de localisation de la tête de groupe, avec quelques retraitements, notamment pour les holdings implantées dans certains pays à fiscalité allégée (Luxembourg, Pays-Bas...). Les joint-ventures possédées à égalité par plusieurs têtes de nationalités différentes sont éclatées au prorata des taux de contrôle.

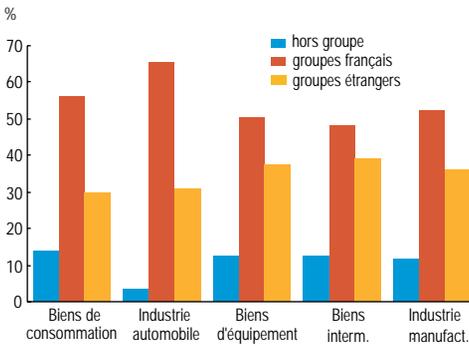
Pour en savoir plus

- « L'implantation étrangère en France » : www.industrie.gouv.fr/observat/chiffres/sessi/enquetes/ief07.htm

L'implantation étrangère dans l'industrie en France 5.6

1. Effectifs sous contrôle étranger par secteur

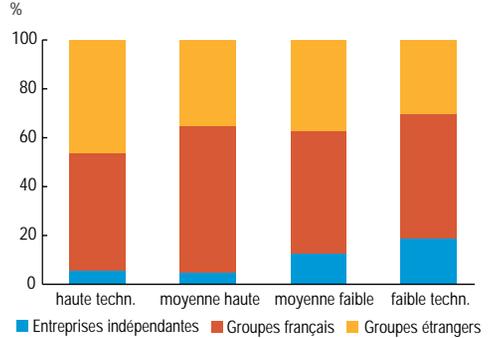
(au 1^{er} janvier 2006)



Champ : industrie hors IAA et énergie, entreprises de 20 salariés ou plus.
Sources : interclassement de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) avec l'enquête sur les liaisons financières (LIFI - plus de 500 salariés ou 1,2 M€ de participations ou 60 M€ de CA) complétée par le fichier Diane (coédition du Bureau Van Dijk - Ed. électroniques et de la Coface - SCRL).

2. Effectifs sous contrôle étranger selon l'intensité technologique

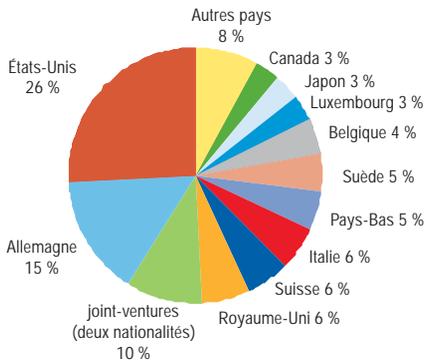
(au 1^{er} janvier 2006)



Champ : industrie hors IAA et énergie, entreprises de 20 salariés ou plus.
Sources : interclassement LIFI - Diane, Sessi - EAE.

3. Effectifs sous contrôle étranger selon le pays investisseur

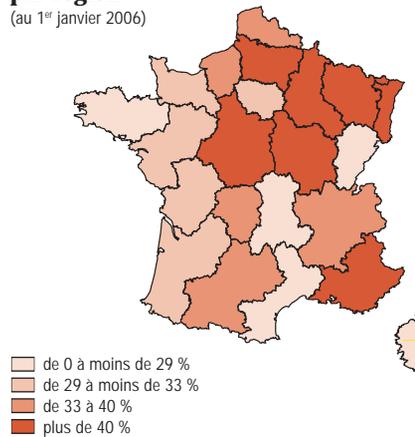
(au 1^{er} janvier 2006)



Champ : industrie hors IAA et énergie, entreprises de 20 salariés ou plus.
Sources : interclassement LIFI - Diane, Sessi - EAE.

4. Effectifs sous contrôle étranger par région

(au 1^{er} janvier 2006)



Champ : industrie hors IAA et énergie, entreprises de 20 salariés ou plus.
Sources : interclassement LIFI - Diane, Sessi - EAE.

5. Répartition des entreprises sous contrôle étranger par secteur (au 1^{er} janvier 2006)

| | Nombre d'entreprises | | Effectif | | Chiffre d'affaires | | Valeur ajoutée | | Chiffre d'affaires à l'exportation | |
|-----------------------|----------------------|-------------|------------|-------------|--------------------|-------------|----------------|-------------|------------------------------------|-------------|
| | | % | milliers | % | M€ | % | M€ | % | M€ | % |
| Biens de consommation | 578 | 13,5 | 159 | 29,8 | 52 216 | 39,0 | 13 631 | 35,9 | 16 435 | 41,8 |
| Industrie automobile | 148 | 29,4 | 91 | 30,7 | 25 776 | 23,3 | 5 505 | 27,1 | 12 433 | 20,3 |
| Biens d'équipement | 841 | 17,3 | 250 | 37,4 | 56 959 | 43,5 | 16 493 | 39,5 | 31 019 | 52,2 |
| Biens intermédiaires | 1 830 | 18,5 | 489 | 39,3 | 126 565 | 49,5 | 33 471 | 46,8 | 53 984 | 58,5 |
| Total | 3 397 | 17,4 | 988 | 36,1 | 261 515 | 41,4 | 69 101 | 40,3 | 113 871 | 45,2 |

Champ : industrie hors IAA et énergie, entreprises de 20 salariés ou plus.
Sources : interclassement LIFI - Diane, Sessi - EAE.

5.7 La taxe professionnelle

La taxe professionnelle (TP) assure le tiers des recettes des collectivités territoriales, soit 30,7 milliards d'euros en 2006 : 25,5 milliards d'euros sont payés par les entreprises et 5,2 milliards d'euros sont versés par l'État, en compensation des allègements qu'il a décidés. Avec 7,8 milliards d'euros, la contribution de l'industrie manufacturière représente 3,7 % de sa valeur ajoutée, contre 2,7 % pour le reste de l'économie. Le taux atteint 5,3 % dans l'énergie (taux élevé, le dégrèvement étant plafonné à 76 millions d'euros pour huit très grandes entreprises, dont EDF), 3,4 % dans les transports, 2 à 3 % dans l'agriculture, le commerce et les services, moins de 2 % dans l'immobilier, la construction et le secteur financier (soumis en compensation à une taxe spécifique sur les salaires).

La taxe professionnelle a fait l'objet de deux réformes importantes depuis dix ans. En 1998, les salaires ont été sortis de la base de calcul afin de limiter les effets négatifs de la taxe professionnelle sur l'emploi. Achevé en 2003, cet allègement de 9 milliards d'euros a été compensé par une contribution équivalente de l'État aux collectivités locales. Cependant, ces dernières ont continué d'augmenter leurs taux, et le poids de la taxe professionnelle sur les entreprises n'a pas diminué depuis 1998. Recentrée sur le capital productif (80 % de l'assiette avant plafonnement sur la valeur ajoutée), la taxe pèse de plus en plus sur l'investissement.

Depuis quatre ans, le gouvernement a engagé un nouveau train de réforme. Après avoir exonéré, dès 2004, les équipements correspondant à de la recherche ou du développement, il dégrève en 2005 les investissements nouveaux (DIN) et lance une concertation sur la réforme. Face aux

difficultés, les ambitions en seront réduites, mais trois mesures importantes sont votées fin 2006 :

- la taxe professionnelle est plafonnée strictement à 3,5 % de la valeur ajoutée de l'entreprise (le plafonnement antérieur ne concernait qu'une taxe professionnelle fictive calculée avec les taux de 1995, toutes les hausses ultérieures étant exclues...) ;
- le dégrèvement des nouveaux investissements est pérennisé et étalé sur trois ans (100 % la première année, puis 66 % et 33 %) ;
- l'État demande aux collectivités territoriales de financer le surplus de dégrèvements liés aux nouvelles hausses des taux. Cette participation, fixée ex ante à 535 millions d'euros en 2007, est déduite des acomptes versés par l'État.

La baisse des charges liée à cette réforme est estimée à près de 3 milliards d'euros, dont environ la moitié pour le DIN et l'autre pour le renforcement du plafonnement sur la valeur ajoutée. L'industrie (hors énergie) y gagnerait plus d'un milliard d'euros.

Malgré ces allègements, la taxe professionnelle pèsera encore lourdement sur l'industrie. Son poids représente encore le quart des investissements corporels de l'industrie. Ainsi, le coût total d'une machine d'une durée de vie de 12 ans taxée à 25 % de sa valeur locative est majoré d'environ 35 %.

Certes, le plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée réduit son impact négatif sur les secteurs les plus capitalistiques. Mais le seuil de 3,5 % reste élevé et exclut l'essentiel des PMI. Si la moitié du secteur des biens intermédiaires est plafonné, seul le cinquième l'est dans les biens de consommation ou d'équipement. ■

Pour en savoir plus

- « Les grands principes de la réforme de la TP », Minefi : http://www.colloc.minefi.gouv.fr/colo_struct_fina_loca/taxe_prof/prem_part.html
- « Les collectivités locales en chiffres 2007 », DGCL : http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/Publications/CL_en_chiffres_2007/accueil_CL_en_chiffres_2007.htm

1. Répartition par secteur de la taxe professionnelle émise en 2006

milliards d'euros

| Secteurs d'activité | TP rôles* émis nets de DIN... | dt dégr. /invest. (DIN)** | Dégrèvement potentiel de PVA | TP nette de PVA*** et de DIN | TP nette (%VA) | Valeur locative des équipements | Poids des plafonnées (% VA) |
|---------------------------|-------------------------------|---------------------------|------------------------------|------------------------------|----------------|---------------------------------|-----------------------------|
| Industrie agroalimentaire | 1,5 | 0,05 | 0,3 | 1,2 | 3,9 | 5,6 | 35 |
| Biens consommation | 1,3 | 0,04 | 0,2 | 1,0 | 2,8 | 4,0 | 19 |
| Secteur automobile | 1,5 | 0,06 | 0,7 | 0,8 | 4,3 | 6,2 | 31 |
| Biens d'équipement | 1,3 | 0,05 | 0,1 | 1,2 | 2,7 | 4,3 | 15 |
| Biens intermédiaires | 5,0 | 0,15 | 1,5 | 3,5 | 4,5 | 18,2 | 55 |
| Industrie manuf. y c. IAA | 10,6 | 0,35 | 2,9 | 7,8 | 3,7 | 38,3 | 35 |
| Autres secteurs | 21,8 | 0,40 | 2,7 | 19,0 | 2,6 | 62,5 | 15 |
| Total | 32,4 | 0,75 | 5,6 | 26,8 | 2,9 | 100,8 | 19 |

* rôles généraux + cotisation minimale, après retrait des dégrèvements sur rôle (DIN...).

** le dégrèvement sur les investissements nouveaux (DIN) ne porte en 2006 que sur année pleine (les investissements de 2004). Son montant devrait doubler à terme.

*** PVA : plafonnement de la valeur ajoutée de l'entreprise.

Source : ministère du Budget - DGI.

2. Bilan comptable de la taxe professionnelle en 2006

milliards d'euros

| | |
|---|----------|
| TP* + taxes annexes (1,4 G€) reçues par les collectivités locales | 28,8 (a) |
| TP reçue par l'État** | 5,4 (b) |
| Compensation de l'État aux collectivités locales | 1,9 (c) |
| Dégrèvements exécutés en 2006 | 8,7 (d) |
| Transferts nets payés par l'État | 5,2 (e) |
| Cotisation nette des redevables | 25,5 (f) |
| Recette nette des collectivités locales | 30,7 (g) |

Note : e = c + d - b ; f = a + b - d ; g = a + c ;

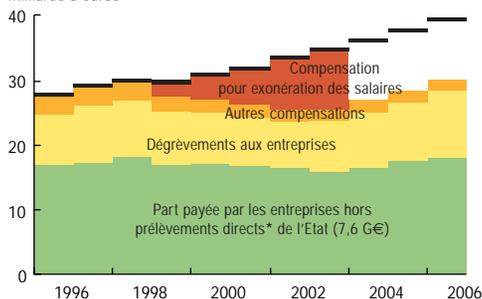
* y c. rôles supplémentaires, années antérieures.

** y c. frais, cotisation minimale (2,2 G€), cotisation nationale.

Source : ministère du Budget-DGI.

3 - Évolution du poids de la TP depuis 10 ans, du point de vue des collectivités locales

milliards d'euros



Note : de puis 2004, la compensation des salaires est en dotation globale.

*prélèvements directs = péréquation (1,4), prélèvement pour frais (2,5) cotisation minimale (2,1) taxes annexes (1,4).

Source : DGCL - les collectivités locales en chiffres.

4. Changements liés à la réforme votée en 2006

Avant la réforme (TP 2005/2003)

| TP de référence (taux de 1995) | TP liée aux hausses* des taux depuis 1995 |
|--------------------------------|---|
| TP95 < 3,5 à 4% VA | TP95 > 3,5 à 4% VA |
| payé par entreprise | payée par l'entreprise |
| dégrèvement payé par l'État | |

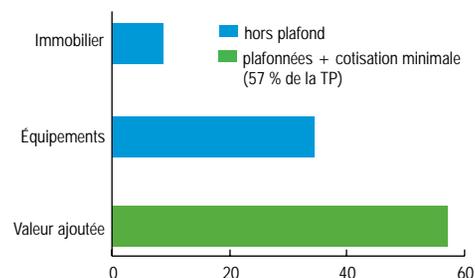
*les taux ont crû de 22 % en 1995 à 27 % en 2006 et sont très variables (16 % à Boulogne, 45 % à Montreuil).

Après la réforme de décembre 2006

| TP plafonnée sur la VA de l'année | dégrèvement PVA lié aux hausses de taux de l'année |
|--|--|
| TP < 3,5 % VA | TP ≥ 3,5 % VA |
| payé par entreprise | imputé aux collectivités locales |
| dégrèvement payé par l'État | |
| Dégrèvement des investissements nouveaux (DIN) | |

5. Composition de la TP

% du total de la TP



Note de lecture : en 2006, donc avant la réforme des taux de référence, environ 57 % de la TP prélevée sur l'industrie était assise sur la valeur ajoutée fiscale (entreprises plafonnées ou sous cotisation minimale). La taxe se trouve ainsi pour partie (mais indirectement) assise sur les coûts salariaux des entreprises plafonnées ainsi que sur leurs bénéfices d'exploitation (mais avec un impact plus limité, la TP payée étant déductible des BIC).

Source : Ministère du Budget - DGI.